



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 novembre 2023  
(OR. en)

15844/23  
ADD 1

DENLEG 58  
AGRILEG 301  
PESTICIDE 62

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	13 novembre 2023
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D087938/04 - ANNEXE
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'indoxacarbe présents dans ou sur certains produits

---

Les délégations trouveront ci-joint le document D087938/04 - ANNEXE.

p.j.: D087938/04 - ANNEXE

**FR**

**ANNEXE**

À l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005, la colonne relative à l'indoxacarbe est remplacée par le texte suivant:

*[Office des publications: veuillez insérer le tableau «Annexe II»].*